



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

R G D

Revue Gouvernance et Développement

ISSN : 3005-5326

Economique

Hospitalière

Politique

Territoriale

Universitaire

Genre

Environnementale

Numéro décembre 2023

Présentation de la revue

La **Revue Gouvernance et Développement** est une revue du Programme Thématique de Recherche (PTR) Gouvernance et Développement (GD) du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES). Le PTR-GD a été créé avec onze (11) autres PTR à l'issue de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (**BURKINA FASO**)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Contexte et objectif

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTR-GD remonte à la 4^{ème} édition des journées scientifiques du CAMES, tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTR) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{èmes} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTR-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences CAMES).

Ce projet fut ensuite entériné le 24 Mars 2023 par les membres du bureau du PTR-GD. Ces derniers ont été nommés par le Secrétaire général du CAMES à travers l'arrêté 00003/2019/ CAMES/SG/SS. Avec l'agrandissement du PTR-GD, de nouveaux membres ont progressivement intégrés le bureau qui a, par ailleurs subi, une légère restructuration.

Comité Scientifique

1. **Henri BAH**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
2. **Claver BOUNDJA**, P.T, Université Marien Ngouabi – Philosophie
3. **Doh Ludovic FIE**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
4. **José Edgard GNELE**, P.T, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
5. **Emile Brou KOFFI**, P.T, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
6. **Lazare POAME**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
7. **Gbotta TAYORO**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
8. **Chabi Imorou AZIZOU**, M.C, Université d'Abomey-Calavi – Sociologie politique
9. **Ladji BAMBA**, M.C, UFHB Cocody – Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, M.C, Ecole Normale Supérieure du Gabon – Géographie urbaine
11. **Pamphile BIYOGHÉ**, M.C, Ecole Normale Supérieure du Gabon / Université Omar-Bongo – Philosophie morale et politique
12. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, M.C, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
13. **Rodrigue Paulin BONANE**, M.R, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso /Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique – Philosophie de l'éducation
14. **Lawali DAMBO**, M.C, Université Abdou-Moumouni – Géographie urbaine
15. **Abou DIABAGATE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
16. **Armand Josué DJAH**, M.C, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
17. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara – Philosophie
18. **Adiko Nambou GNAMMON Agnes**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
19. **Florent GOHOUROU**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Géographie de la population
20. **Didier-Charles GOUAMENE**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Géographie urbaine
21. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, M.C, Université Nationale d'Agriculture – Géographie de l'environnement / agro et socio économie
22. **Azizou Chabi IMOROU**, M.C, Université d'Abomey-Calavi – Sociologie politique
23. **Sanaliou KAMAGATE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements) /prospective territoriale
24. **Bêbê KAMBIRE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie de l'environnement
25. **Eric Inespéré KOFFI**, M.C, Université Alassane Ouattara – Philosophie
26. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Géographie et aménagement

27. **Mahamoudou KONATÉ**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Philosophie des sciences physiques
28. **Gilbert KOUASSI**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
29. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie de la population
30. **Nakpane LABANTE**, P.T, Université de Lomé – Histoire
31. **Agnélé LASSEY**, M.C, Université de Lomé – Histoire contemporaine
32. **Hilaire Gnazegbo MAZOU**, M.C, Université Alassane Ouattara – Sociologie
33. **Gérard-Marie MESSINA**, M.C, Université de Buea – Sémiologie politique
34. **Messan Litinmé Molley KOFFI**, M.C, Université de Lomé – Lettres moderne
35. **Abdourahmane Mbade SENE**, M.C, Université Assane-Seck de Ziguinchor – Géographie
36. **Jean Jacques SERI**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Histoire Contemporaine
37. **Minimalo Alice SOME / SOMDA**, M.R, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso /Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique – Ethique, philosophie morale et politique
38. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Sociologie économique
39. **Bilakani TONYEME**, M.C, Université de Lomé – Philosophie et Education
40. **Mamoutou TOURE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
41. **Porna Idriss TRAORÉ**, M.C , Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine/Urbanisme
42. **Marie Richard ZOUHOULA Bi**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Géographie urbaine

Comité éditorial et de lecture

Directeur de publication

Henri BAH: henribah@ptrgdcomes.org , bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile@ptrgdcomes.org , pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: sanaliou@ptrgdcomes.org , ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: mariustotin@ptrgdcomes.org , kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact : (00225) 07 68 59 88 89

Email : revue@ptrgdcomes.org

Secrétaire principale :

Débégoun Marceline SORO: sorodebegoun@ptrgdcomes.org , marcellinesoro@gmail.com

Secrétaire principal adjoint :

Armand Josué DJAH: djaharmand@ptrgdcomes.org , aj_djah@outlook.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: elzakogou@ptrgdcomes.org , konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Claver BOUNDJA: boundja@ptrgdcomes.org , claver.boundja@umng.cg

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: manangou@ptrgdcomes.org , ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: ybouekoissy@ptrgdcomes.org , koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: ekpo@ptrgdcomes.org , kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: agnelelassey@ptrgdcomes.org , lasseyagnele@yahoo.fr

Chargé du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :

Sanguen KOUAKOU: sanguenk@ptrgdcomes.org , kouakousanguen@gmail.com

Trésorière :

Valérie-Aimée TAKI: aimeetaki@ptrgdcomes.org , takiaimee@gmail.com

Orange Money: (00225) 07 06 86 27 22

MTN Money: (00225) 05 03 89 61 11

FLOOZ Money ou Wave: (00225) 01 03 59 34 36

Normes de rédaction

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages (espaces compris).

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrés et disposés dans un ordre logique qui facilite sa compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.

Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix) ; tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citation, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

(Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de

transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013 : 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.

Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.

Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.

Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.

Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à respecter

Pour une contribution théorique et fondamentale

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère transversal de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations : Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit : nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.
- Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).
- Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.
- Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).
- Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.
- Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique :

Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018)
www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B : Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante :
Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs) ; Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex. : A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

Sommaire

| | |
|----|--|
| 1 | <u>Aménagement Urbain Et Insécurité Dans La Ville De Daloa (Côte D'ivoire)</u> Auteur(s): DIABAGATE Abou, KAMAGATE Sanaliou, COULIBALY Amadou.....Page : 1-18 |
| 2 | <u>Quand Le Recyclage Des Déchets Plastiques « Nourrit Des Bouches » A Ouagadougou : Cas Des Femmes De L'association Sachets Woogdba Ouagadougou Paagba (Swop)</u> Auteur(s): TENGUERI Yacouba, KABORE Wend Lasida Madeleine.....Page : 19-33 |
| 3 | <u>Crise Anglophone Au Cameroun Et Codification Des Rapports De Force Au Prisme De La Consolidation De La Décentralisation</u> Auteur(s): MEDOU NGOA Fred Jérémie.....Page : 34-51 |
| 4 | <u>L'ideologie De L'instruction Des Femmes Au Togo Sous La Colonisation (1884-1960)</u> Auteur(s): Agnélé LASSEY.....Page : 52-67 |
| 5 | <u>Mécanismes Communautaires De Mobilisation De L'épargne Et Défis De L'inclusion Financière : Cas Des Associations Villageoises D'épargne Et De Crédit (Avec) Dans Le Département De Bongouanou</u> Auteur(s): N'DA Kouassi Pékaoh Robert.....Page : 68-80 |
| 6 | <u>La Déportation Foncière Et La Saisie De L'agro-Pêcherie Comme Solution Au Conflit Foncier Intercommunautaire Des Peuples Du Logone Et Chari</u> Auteur(s): Jean Emmanuel MINKO.....Page : 81-92 |
| 7 | <u>Fondement De L'ideale Gouvernance : La Perspective Africaine</u> Auteur(s): Alain Boulingui Moussavou.....Page : 93-102 |
| 8 | <u>Radios Confessionnelles Et Promotion De La Coexistence Religieuse En Côte D'ivoire : Cas De La Radio Al Bayane Et La Radio Nationale Catholique (Rnc)</u> Auteur(s): SEY Henri Joël.....Page : 103-115 |
| 9 | <u>Le Problème Du Fondement Naturel De La Justice Chez Aristote</u> Auteur(s): Nibaoué Edith DAH.....Page : 116-132 |
| 10 | <u>La Fragilité Du Despote : Réflexion Philosophique Sur La Tyrannie À La Lumière Du Mvett De Daniel Assoumou Ndoutoume</u> Auteur(s): EKOME MFOULOU Jean-Parfait.....Page : 133-146 |

| | |
|----|--|
| 11 | <u>Desacralisation De La Parole Comme Element De Fragilisation Du Pacte Social : Repenser Le Parler Dans L'espace Public Contemporain</u> Auteur(s): Lydie Christiane AZAB.....Page : 147-159 |
| 12 | <u>L'éthique Des Technologies Et Le Développement Durable</u> Auteur(s): ABOUDOU Aïcha Stéphanie.....Page : 160-173 |
| 13 | <u>« Le Phenomene D'alterite Dans Les Cours De Sdl En Contexte Francophone Et Plurilingue Gabonais ».</u> Auteur(s): Elza Kogou Nzamba.....Page : 174-193 |

**LA DÉPORTATION FONCIÈRE ET LA SAISIE DE L'AGRO-PÊCHERIE COMME
SOLUTION AU CONFLIT FONCIER INTERCOMMUNAUTAIRE DES PEUPLES
DU LOGONE ET CHARI.**

**LAND DEPORTATION AND THE UNDERSTANDING OF AGRO-FISHING AS
SOLUTION TO THE INTER-COMMUNITY LAND CONFLICT OF THE PEOPLES
OF LOGONE AND CHARI.**

Jean Emmanuel MINKO

jeanemmanuelminko5@gmail.com

Université de Maroua/CEGD¹

Le présent papier déchiffre l'agro-pêche dans la résolution technicisée du conflit intercommunautaire opposant les peuples de la région à savoir : Mousgoum, Arabes Choa, Kotoko dans le Logone et Chari. Il est à noter que ce conflit s'est amplifié à la fois depuis l'assèchement grandissant du bassin du lac Tchad à cause des changements climatiques et depuis l'annonce des politiques agro-industrielles et de développement par le Président Biya lors du comice agropastoral à Ebolowa en 2011. Une chose qui a conduit à la violence foncière – entendue ici comme l'ensemble d'actes de destructions et de désorganisation ayant pour soubassement les ressorts fonciers et mettant en mal à la fois l'ordre social et l'ordre politique. Cette pratique renseigne sur une action collective des « petites mains » ou du *Cameroun d'en-bas* qui est fait des pratiques locales des forces vives (agriculteurs-éleveurs-pêcheurs), dont le point focal s'en est saisi dans les politiques locales de lutte contre les changements climatiques et les conflits intercommunautaires. Cette entreprise locale a donné du contenu aux entrepreneurs sociopolitiques constitués des hommes politiques, financiers, coutumiers et des cadres de diverses institutions étatiques et privées et des agents des collectivités territoriales et des services de l'État, en ce qui concerne la territorialité de leurs actions et interventions. La présente contribution entend mobiliser la socio-anthropologie politique, couplée à la sociologie politique de la domination, les récits de vie, les éléments explicatifs et empiriques, centrés sur un matériau ethnographique pour participer au renouveau de la pensée du territoire et de l'identité au Cameroun.

Mots clés : Conflit intercommunautaire, Peuple du Logone et Chari, Déportation foncière, Territoire, Politiques agro-industrielles, Clichés identitaires.

¹ Centre d'Etude pour la Gouvernance et le Développement

Introduction

L'objectif de ce papier est de déchiffrer la pratique de l'agro-pêche dans le Logone et Chari, comme une riposte technicisée au conflit intercommunautaire. Un conflit opposant les peuples de la région à savoir : Mousgoum, Arabes Choa, Kotoko. En effet, la piste d'analyse de ce conflit intercommunautaire à partir du questionnement du territoire en lui-même dans la région du Logone et Chari, s'est montrée intéressante. D'autant plus que, dans son processus d'implémenter sa politique d'unité nationale, le président Ahmadou Ahidjo a développé la technologie politique de déportation foncière (Minko, 2023). Il était question de déporter certaines communautés dans des territoires autres les leurs. Une pratique qui a laissé transparaître les questions foncières sous-jacentes à l'émergence d'un conflit (Sindjoun, 1996) foncier avenir. Ceci dans la mesure où le marché du foncier (Andrij, 2009) croupît dans un flou de corruption généralisée (*Idem*), renforçant les difficultés dans la redistribution (Nguiffo, 2002) avec des transactions questionnables (Lavigne, 1998) à savoir des titres fonciers frauduleux et les désappropriations foncières arbitraires (Kenfack, et al., 2016). Sans oublier l'apport important des dérèglements climatiques jumelés à l'afflux démographique qui amplifient les tensions foncières (Bamba, 2007), sociales et politiques (Abdouraman, 2008). Il en va s'en dire que ces tensions multiformes sont sources de la criminalité foncière (Minko, 2023) émergente, de la prolifération des politiques de réserves foncières en milieu paysan et du renforcement des clivages entre les différentes classes sociales (Chauveaux, 2006) et communautés. Au-delà de sa considération comme un mal pour un bien (Minko, 2022), le foncier est pris comme une source des mécontentements et mésaventures des transactions foncières. Celles-ci sont produites à partir des relations clientélares (Médard, 2007), mettant ainsi en exergue les velléités d'accaparements fonciers à grande échelle (Kenfack et al., 2016). Cette idée participe à la montée de nouveaux seigneurs fonciers appelés des néo-seigneurs qui se comportent comme des seigneurs fonciers. Une réalité qui n'est plus seulement liée aux acquisitions foncières de grandes envergures par les internationaux mais également par les nationaux (Chauveaux, 2006). Ceci en utilisant toute sorte de mécanismes et moyens au détriment des personnes vulnérables (*Idem*) favorisant la porosité du contrat social camerounais (Balla, 2019) dans un équilibre territorialisé (Machikou, 2018) et conduisant à la radicalisation des personnes délaissées. Ces dernières qui dans des cas opportuns se constituent en un mouvement de revendication. Le foncier n'est donc plus qu'une ressource mais un dispositif de contrôle et pouvoir entre les mains du plus fort, du plus offrant et du politique.

Selon Daouda Mal Mattaba², les données actuelles disent que les 03 régions septentrionales du Cameroun ont un niveau de dégradation de terre estimé à 8.000.000 d'hectares. Ces terres dégradées ne concernent pas tout simplement les terres agricoles mais mêmes les pâturages sont dégradés. Cette réalité a favorisé les pratiques de déportations foncières-entendue ici comme le fait de déplacer volontairement une communauté ou une population sans son consentement d'une région à une autre pour diverses raisons ; et de migrations foncières, qui est un déplacement volontaire d'une personne ou d'un groupe de personnes à la recherche des terres pour divers usages. C'est depuis les années 70, que s'est accentuée la pratique de migration foncière. Ceci à cause de l'intrication entre du phénomène des changements climatiques et celui de la sécheresse relativement sur les ressources naturelles, contribuant à la saturation foncière. Selon Aboubakar Moussa, « il n'y'a plus d'espace possible pour faire une extension d'activités agricoles ou pastorales. Parce que les terres arables sont finies »³. Il y'a une croissance démographique continue et cette croissance démographique continue se solde parfois par le plus souvent d'ailleurs par des mouvements

² Comité Interrégional de Lutte contre la Sécheresse « CILSN ».

³ Expert-géographe.

de départs des populations vers les zones où l'espace est encore disponible. D'après Talake Koudje « je viens de Guider. La terre n'est plus fertile là-bas à cause des pluies qui sont rares. J'ai 40 enfants en vie, car j'en ai perdu 10. Je suis arrivé ici, parce que j'ai appris que la terre est fertile. Ici, je parviens grâce à l'agriculture à envoyer mes enfants à l'école. Ils m'ont attribué un champ et un endroit pour y habiter. Voilà ma maison »⁴. Et pour Talake Goudkoye, « on est venu ici. Bon, on a trouvé une place. Même si on n'a pas assez de place et de champ, le plus important est qu'on a un endroit où on peut seulement se reposer et bien dormir avec les enfants. On nous a pris et on nous a donné aussi la place et un peu de parcelle pour cultiver »⁵.

La rareté des terres agropastorales et l'état de l'insécurité foncière au Cameroun, ont renforcé leur difficile accession. Cette situation a contribué à amplifier les vulnérabilités des populations locales et celles allogènes. Bien que, le droit coutumier à la terre règlemente l'accès à cette denrée rare par les populations autochtones (35%) (USAID, 2017), il en demeure que c'est toujours un calvaire pour elles et celles issues des exodes climatiques ou conflictuels, d'accéder à la terre. L'accès au foncier par une quelconque personne demeure un luxe⁶, dans la mesure où il faille noter qu'un faible pourcentage des populations locales, ait aisément accès au foncier pour diverses activités, surtout dans des zones périphériques du Cameroun. Par exemple, « dans les sous-préfectures de Daboua et Kaiga Kindjiria, dans seulement 10% des villages enquêtés la population hôte doit payer un loyer pour accéder aux terres agricoles, contre 41% des villages pour les PDI⁷ y vivant. Quant aux sites de déplacés dans ces deux sous-préfectures, dans 59% des cas les IC déclarent que les PDI n'ont aucun accès à la terre »⁸. Le gouvernement des ressources naturelles comme celle foncière devient un enjeu majeur, surtout face aux crises multidimensionnelles et en période de décentralisation. La décentralisation se présente au Cameroun comme élément test de la modernité et transformation des appareils institutionnels étatiques, affectant ainsi la forme, la structure, le système, l'organisation et le fonctionnement de l'État (Zürn et Leibfried, 2006). D'où il conviendrait de penser la transformation de l'État « léviathan » en un État moderne à cinq dimensions, à savoir : « l'État territorial qui extrait des ressources, l'État de droit (Rule of law), l'État démocratique en quête de légitimité, l'État interventionniste via les politiques publiques et notamment l'État-providence » (King et Le Galès) et l'État observateur au travers des instruments d'observation comme des observatoires (Machikou, 2018). Une manière d'expérimenter l'État-pouvoir au Cameroun dans sa mouvance développementaliste et de sa bureaucratie wébérienne (Flinders, 2008), pour ne pas transposer ce cas à celui de la recomposition de l'État selon Wright et Cassese (Wright et Cassese, 1996).

Dans leur volonté propre de construire une accalmie totale entre elles, les différentes communautés ont développé une pratique locale de solutionnement du conflit et des velléités de conflit entre elles. Il s'agit de l'agro-pêcherie. C'est la combinaison stratégique de trois types de profession qui prédominent dans cette région⁹ : l'agriculture, l'élevage et la pêche (Minko et Awono, 2022). L'agro-pêcherie met en lumière la montée des acteurs conventionnels et non conventionnels, dans la lutte contre l'intégration du caractère privatiste de la gestion et la limitation des actions de l'État (Magrin, 2000). Une chose qui expliquerait des éventuelles harmonisations, alliances, ententes, unions, associations ou mêmes concertations des différents acteurs dans l'optique d'atteindre un objectif commun (Lavigne, 2002), soulignant la décolonisation des savoirs et le savoir-faire local (camerounais) dans les

⁴ Migrant.

⁵ Migrant.

⁶ *Ibid.*

⁷ Populations déplacées internes.

⁸ *Ibid.*

⁹ Sambo Armel, discussion avec ce professeur d'histoire de l'université de Maroua, spécialiste du domaine.

pratiques de résolution des conflits et d'adaptation aux crises climatiques (Minko et Awono, 2022). Cette entreprise locale a donné du contenu aux entrepreneurs sociopolitiques constitués des hommes politiques, financiers, coutumiers et des cadres de diverses institutions étatiques et privées et des agents des collectivités territoriales et des services de l'État, en ce qui concerne la territorialité de leurs actions et interventions. Il se pose ainsi le problème du conflit intercommunautaire lié au foncier à partir de la cohabitation foncière et territoriale des diverses populations locales.

En s'inscrivant dans la saisie de ce dispositif technologique d'agro-pêcheurie comme réponse à cette situation conflictuelle, cette réflexion part d'une observation ethnographique, faite en mars-septembre 2022 dans la région du Logone-Birni, village de l'arrondissement de Kousséri, département du Logone et Chari, région de l'extrême-nord du Cameroun. Elle s'appuie également sur des éléments explicatifs et empiriques, centrés sur les entretiens semi-directifs et les témoignages issus de nos différentes entrevues à la fois avec les populations, les autorités traditionnelles, l'administration foncière et les organisations de la société civile, tirées de la technique d'échantillonnage « boule de neige ». Une chose qui justifie le recours à la théorie de la sociologie politique de la domination pour expliquer l'expression d'un comportement à la fois viril et docile chez les communautés et du renouveau de la pensée du territoire et de l'identité au Cameroun.

La fabrication populaire de la technologie sociale et locale de l'agro-pêcheurie dans l'atténuation du conflit intercommunautaire dans le Logone et Chari

La région du Logone et Chari est un vivier des pratiques multiformes de déplacements liés à la réalité foncière. La présence des différentes communautés venues de diverses manières et raisons a fait de ce coin camerounais une zone métropolitaine. Une chose qui autrefois était un indice de réussite de la technologie politique de l'unité nationale et d'intégration, est devenue source d'énormes ennuis ; ceci depuis l'aggravation des effets des changements climatiques avec non seulement l'assèchement du bassin mais également la porosité des terres. La naissance de la pluralité quotidienne des rixes entre ces communautés : Mousgoum, Arabes Choa, Kotoko, a participé à la consolidation du conflit intercommunautaire dans cette région. Pour palier à cette réalité conflictuelle et foncière, les populations ont pris sur elles de se mobiliser et d'implémenter une technique sociale qui se présente comme un dispositif en réponse à cela. Il s'agit de l'agro-pêcheurie-entendue ici comme une intrication de la typification des trois professions de la localité, à savoir la pêche, l'agriculture et l'élevage. Avant d'arriver à la compréhension de cette pratique sociale comme atténuation technicisée au conflit intercommunautaire des peuples du Logone et Chari (2), il y'a lieu de saisir en premier lieu la technologie politique de déportation foncière dans l'émergence de question foncière dans le Logone et Chari (1).

La déportation foncière et la question foncière dans le Logone et Chari.

L'ouverture de l'extrême-nord camerounais au bassin du lac Tchad, a fait de la zone septentrionale du Cameroun et plus précisément celle lacustre, l'épicentre de l'insécurité sous toutes ses forces (Issa, 2005). Puisqu'au niveau du bassin tchadien, se trouvent plusieurs peuples de communautés différentes et de divers pays, pratiquant un clivage d'activités socio-économiques. C'est sa situation en ressources naturelles qui a favorisé la migration et celle foncière. Sans oublier que c'était un lieu idéal dans l'implémentation de la pratique politique de l'intégration nationale et de l'unité nationale, chère au président Ahidjo, ceci à partir de la technique politique de déportation foncière. La réalité sécuritaire avec Boko-Haram et climatique à travers les modifications environnementales. Cette localité est confrontée depuis

des décennies à une démographie croissante, une pauvreté ubiquiste, un contexte d'insécurité de tout genre et chronique : humaine, alimentaire et de multiples mouvements migratoires. En effet, la population de cette région est dépendante directement de sa biodiversité à savoir : les ressources foncières et les ressources naturelles. L'impact des dérèglements climatiques sur la disponibilité et la pérennité de ces ressources s'avère dramatiques. Cet espace social contient trois risques mis en relief à savoir: l'existence d'une réelle menace des changements climatiques sur les activités de revenu des populations, particulièrement les ressources naturelles, tels que l'agriculture, la pêche et l'élevage, la croissance des poussées migratoires à raison des cataclysmes, des catastrophes, des divers conflits, l'augmentation des tensions et des griefs autour de ressources rares, combinée d'une circulation des armes légères et de petit calibre. Une chose qui renseigne sur une anthropologie de la globalisation (Copans, 2007) de ce milieu lacustre. Autant de réalités favorables à l'émergence d'un conflit intercommunautaire, affectant les conditions de vie et sécuritaires des citoyens.

Les mouvements migratoires transitoires et circulaires dans cette région lacustre, peuvent être scrutés comme des politiques d'adaptation classiques à la fluctuation du climat dans la région mais auteur des tensions foncières à contenir. Elles contribuent à l'accroissement des potentialités marchandes et l'échange d'idées. Ces migrations climatiques sont malgré cela de plus en plus convertis en un déplacement définitif et sédimentaire. L'élévation de la fréquence et de la gravité des désordres liées au climat – telles que les inondations et les sécheresses – peut à la fin faciliter les migrations foncières permanentes dans l'avenir. Les impacts de la mutation des exigences climatiques sur la disponibilité des ressources foncières, associés à des agents tels que la démographie, la mal gouvernance et de régimes fonciers, ont donné lieu à un antagonisme croissant autour des terres rares – plus particulièrement les terres fertiles et l'eau – et ont résulté à des tensions et des conflits entre groupes et entre classes socioprofessionnelles, d'autant plus que la reconfiguration socioprofessionnelle s'est imposée. Les communautés pastorales se sont plus déplacées dans les régions labourées par les cultivateurs sédentaires, tandis que la croissante demande alimentaire a poussé les agriculteurs à cultiver des terres utilisées jadis par les communautés pastoralistes. La diversification des modes de vie et comportemental face aux modifications environnementales a favoriser un climat conflictuel entre différents groupes ceci pour l'accès aux terres arables, incitant des tensions foncières et des antagonismes climato-fonciers locaux. Cet état de chose ne saurait contribuer à la détérioration de la sécurité alimentaire, favorisant des répercussions sur le rendement agricole (*Ibid.*). Les conditions sont donc bien réunies pour le risque d'agitations sociales et de conflits.

Dans le traitement de cette question, le foncière n'est plus seulement une ressource mais un dispositif de pouvoir et de contrôle à la merci du plus offrant et du plus forts. Cette réalité, inéluctablement a conduit à la criminalité foncière, renforçant l'émergence d'une nouvelle catégorie dans le champ foncier camerounais : les néo-seigneur de la terre ou les néo-seigneurs fonciers. C'est une certaine élite autochtone et allogène, constitués des hommes politiques, financiers, coutumiers et des cadres de diverses institutions étatiques et privées pour des activités agropastorales et agro-industrielles. Depuis l'annonce d'une agriculture industrielle par le Président Biya lors du comice agropastoral à Ebolowa en 2011, ces dignitaires de la république ont sollicité des vastes terres dans le champ rural. Ceci a contribué à renforcer l'insécurité foncière à travers : les difficultés pour les populations à accéder aux terres les détournements fonciers etc. Une situation qui a conduit aux tensions foncières de la classe élitiste dans le monde paysan de cette localité. Une chose qui pourrait dire que le conflit tend à subsister à cause des tensions foncières entre cette élite sociopolitique et socio-économique. Une réalité qui a contribué à paupériser les populations autochtones et entraîner leurs frustrations. Cette désappropriation foncière de ces élites politiques, financières et coutumières vis-à-vis des populations autochtones a été déterminante dans la fabrique de la

criminalité foncière-entendue ici comme l'ensemble d'activités, d'actions et de comportements illicites, illégitimes et illégaux dans l'acquisition foncière, l'exploitation foncière.

Le gouvernement du foncier dans cette localité est exposé à des comportements et activités conflictogènes, mettant à nu une gouvernementalité foncière en quête de solutions dans son nouvel « art de gouverner » le foncier. Elle s'inscrit dans la suite des techniques de gouvernement de la population dans le foncier avec l'idée selon laquelle « la population va apparaître comme sujet de besoins, d'aspirations, mais aussi comme objet entre les mains du gouvernement, consciente en face du gouvernement de ce qu'elle veut et inconsciente, aussi, de ce qu'on lui fait faire. » (Foucault, 1976). Il apparaît que l'on est à suffisance renseigné et édifié sur la manière dont est pratiqué le pouvoir au quotidien facilitant l'appréhension du pouvoir à partir de l'ensemble des « techniques de gouvernement » observées dans le champ des politiques foncières. Il est donc nécessaire de voir avec Michel Foucault dans sa quotidienneté l'État-pouvoir au Cameroun se déployé au travers de ses *pratiques complexes et multiples de gouvernementalité*, prévoyant « d'un côté des formes rationnelles, des procédures techniques, des instrumentations à travers lesquelles elle s'exerce et, d'autre part, des enjeux stratégiques qui rendent instables et réversibles les relations de pouvoir qu'elles doivent assurer » (Foucault, 1984).

L'agro-pêcheurie : une pratique sociale d'atténuation technicisée au conflit intercommunautaire des peuples du Logone et Chari

L'assèchement du bassin a permis l'émergence de nouvelles terres arabes et très rares dans la localité du Logone et Chari, faisant ainsi de ce lieu, un espace conflictuel et de rixes fonciers. Face à cette logique, le foncier joue un rôle déterminant dans la construction d'une identité, d'un sentiment d'appartenance et d'une conscience locale, puisque la raréfaction de cette ressource pousse ses forces vives locales à se replier sur elles-mêmes. D'autant plus que cette pratique s'identifie à une ingénierie sociale globale (Bierschenk, 1998). L'on est ainsi informé sur cet objet nouveau en ce qui concerne la gouvernance globalisée (Lavigne, 1996) de la région tchadienne.

Dans les années 1950-1960, dans sa partie septentrional, le Cameroun recevait déjà des migrants des pays riverains voire même au-delà. À cette période, ses villages constitués essentiellement d'agro-pasteurs se sont vus être surpeuplés par de nouveaux types d'acteurs professionnels. Ces nouveaux sont des pêcheurs et des migrants saisonniers (Kanouri et Haoussa). Il existait déjà une variété et palette d'activités implémentées par ces hôtes balayant ainsi la méconnaissance de cet espace par les populations de certains pays (Cameroun) et leur arrière-pays (*Ibid.*). C'est au fil du temps que se sont développées des activités de pêche industrielle au niveau des rives des eaux du lac. Considéré comme un formidable oasis halio-agro-pastoral (*Idem*), le lac Tchad a favorisé l'émergence d'une certaine catégorie d'entrepreneurs fonciers. Ceux-ci combinaient de manière stratégique à la fois les activités halieutiques et agropastorales, ce sont des agro-pêcheurs Kotoko (*Ibid.*) (le peuple Arabe shuwa). Cette agro-pêcheurie a rendu le bassin tchadien en un espace protestataire facilitant ainsi l'émergence des querelles foncières sans précédent. Cet espace protestataire, bien qu'il soit en proie aux dérèglements climatiques, demeure toujours une zone refuge pour les agropasteurs du Sahel.

La combinaison stratégique à partir de la configuration socioprofessionnelle (pêcheurs, agriculteurs et éleveurs), veut que ces migrants reçoivent l'autorisation de s'y installer par ces élites locales. Pour cela, ils devraient reconnaître l'autorité et le pouvoir de ces diverses forces vives étatiques. Se soumettre à elles, revient à se soumettre à l'État. L'agro-pêcheurie défend l'idée selon laquelle les populations doivent pratiquer les mêmes métiers afin de s'adapter aux changements climatiques et de réduire au maximum les rixes foncières liées aux dérèglements

climatiques. Les multiples disputes foncières entre les Mousgoum (pêcheurs), Kotoko (agriculteurs) et les Arabes Choa (éleveurs) à l'aune de la crise climatique, ont amplement contribué à penser ce savoir-faire local dans l'optique d'endiguer ces rivalités. Ces individus aux divers clivages socioculturels et nationaux avaient accès à toutes les ressources surtout celles foncières. Tout ceci dans les mêmes conditions. C'était un grand défi pour ces auxiliaires de l'État ainsi que pour l'État de remédier à la situation. Car il était important de garantir des rapports de force équilibrés entre ces différents groupes socioprofessionnels, communautaires, intercommunautaires et transcommunautaires. Ce défi s'étendait aussi sur des configurations des interrelations, interactions, interdépendances économiques croissantes et le dense réseau d'interconnaissances (*Ibid.*). Ceci définit donc la raison de la technique de l'agro-pêcheurie fabriquée par ces *petites mains*¹⁰. Cette pratique se présente dans sa matérialité de manière tangible et symbolique (CILSS, 2015). L'agro-pêcheurie est pensée pour mettre un terme aux critères socio-ethnique dans l'acquisition de la terre a été un vecteur de la « reconversion et de diversification des activités en fonction des variations hydro-climatiques et du contexte économique régional » (*Ibid.*).

Les moyens d'existence de la population du bassin du lac Tchad sont à 80% reposés sur des activités agro-pêcheuses. Cette intense dépendance aux ressources foncières rend les communautés excessivement vulnérables à la dégradation de l'environnement, de l'écosystème et du sol. La problématique de la désertification causant des fréquentes sécheresses, des inondations ainsi que l'irrégularité des précipitations, a favorisé des stratégies d'adaptation par ces dites communautés. Parmi ces actions, la restauration des terres désertifiées de la région est envisagée. Dans cette lancée, les initiatives d'exploitation agricole ont été intégrées dans les activités des entrepreneurs moraux locaux telles que les associations et les entrepreneurs religieux. Elles offrent une foule de services sociaux aux différentes communautés, ceci malgré leurs clivages sociologiques dont notamment l'accès à une alimentation saine, des soins de santé et à l'éducation. Nous observons ces agro-pêcheurs pratiqués la technique de bocage qui est une technique pratiquée dans cette région. Un bocage est défini «comme un paysage rural de prairies et/ou de champs qui est entouré de haies et de forêt » (CILSS, 2015). Une centaine hectare constitue la mise en œuvre de cette technique dans la zone. Il y'est envisagé l'usage techniques agricoles simples, ayant pour but la conservation de l'eau et du sol. Des réservoirs d'infiltrations sont creusés pour capter l'eau de pluie et restituer les eaux souterraines. Face aux questions environnementales et météorologiques, de nouvelles modifications sont implémentées dans le lac tchadien, dans l'optique de rendre cette technique plus efficace. Des arbustes sont plantés autour de ces bocages afin de les protéger des érosions de la strate arable. L'utilisation de cette technique a largement contribué à la hausse de la production agricole. Des explications des praticiens de cette technique, les parcelles sont laissées en jachère chaque cinq ans contre une utilisation intensive de la terre. Pendant une période bien précise de l'année, le bétail est utilisé pour fertiliser la zone, en se nourrissant du fourrage restant de la récolte. Ces stratégies uniques ont facilité la culture de plus de parcelles à base des pratiques agricoles traditionnelles de la région. L'existence dans les pays riverains d'un conseil local composé de représentants des villages est bénéfique pour cette région ; ceci dans la mesure où il participe et approuve les

¹⁰ Ces expressions « les grandes mains » et « les petites mains » renvoient « au haut » et « au bas ». Par les grandes mains, nous entendons l'entrepreneur politique dans tout son sens et ses formes. Par les petites mains nous entendons les populations, les paysans, les oubliés. Voir comment ces petites mains se mobilisent pour construire de manière voulue la cohésion pacifique au travers d'une combinaison stratégique. Par le truchement des organisations des activités agropastorales communautaires, des relais d'exploitation des terres, des aides agropastorales c'est-à-dire s'occuper à tour de rôle des plantations des uns et des autres et le partage des récoltes, ces petites mains mettent ainsi leur savoir-faire dans la construction des stratégies de lutte contre des querelles foncières. Il est maladroit de penser gouverner le foncier sans elles. L'on voit une action publique comme préfabrication c'est-à-dire assemblage des préfabriquées (savoirs faire) à tous les niveaux.

initiatives de ces associations. Cette technique prend plus d'ampleur dans la région puisqu'elle s'est régionalisée. Il en ressort de nos analyses que les modifications comportementales liées à l'évolution des conditions environnementales sont observées dans la région.

La redéfinition territoriale à partir de l'opérationnalisation de la violence foncière et de l'agro-pêcheurie dans la région du Logone et Chari

La question du territoire et la territorialisation des politiques transparait dans les politiques de l'émergence horizon 2035 au Cameroun (SND, 2021). Le Cameroun s'est lancé le processus du développement territorial en prenant en compte les savoirs-faire locaux. L'agro-pêcheurie comme politiques locales de luttés contre les crises foncières (1) et la redéfinition territoriale de la région du Logone et Chari à partir de la violence foncière comme outil d'opération de ces communautés (2).

L'Agro-pêcheurie et la territorialité des politiques locales de lutte contre les crises foncières

À côté de cette réalité, les antagonismes fonciers et les dynamiques migratoires foncières – forcées ou non – ne sont pas les seules conséquences possibles de l'évolution des situations climatiques. Il faut noter un ensemble d'activités et de stratégies implémentées par les institutions régionales (CBLT), nationales et internationales, dans le cadre de la lutte les impacts potentiels des changements climatiques. Elles parviennent à comprendre et à planifier de nombreuses politiques d'adaptation et d'accompagnement des communautés sur le terrain. À différents niveaux partant du local au national, des initiatives d'adaptation innovatrices y sont observées dans diverses parties de la région. Il existe une palette de mesures d'adaptations développées par ces indéfinies communautés locales, touchant au renforcement de la résilience face aux changements climatiques et à la question de l'insécurité foncière agricole. Face à ces faits liés aux dynamiques climatiques, migratoires, démographiques et environnementales, il est judicieux d'éclairer les politiques nationales et régionales d'adaptation à l'insécurité foncière agricole et d'illustrer le bien-fondé de la considération des dynamiques migratoires et les conflits dans la construction, la formulation et la planification de ces politiques. Ainsi, il est donc observé la fabrique de ces politiques par le truchement de la prévention des conflits, de la planification des migrations et d'une meilleure gouvernance du foncier agropastoral.

Depuis des décennies, l'extrême-nord en particulier et le septentrion camerounais en général, sont confrontés à des importants défis climatiques à l'origine des conflits fréquents entre les éleveurs et les agriculteurs. C'est la face visible de l'iceberg : la question foncière. En 2011, le gouvernement camerounais s'est engagé dans un processus de mise à jour des lois relatives aux terres, aux forêts, aux mines et à l'environnement. Lancé en 2017 et co-financé par l'Union européenne, le projet « LandCam » s'est impliqué dans le processus mise en œuvre par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et le Réseau de Lutte contre la Faim au Cameroun (RELUFA), avec l'appui d'associations locales, le projet « LandCam » a permis de collecter, d'analyser et de documenter les facettes de la question foncière dans le septentrion Cameroun. L'Adamaroua, le Nord et l'Extrême-nord. Trois régions aux particularités humaines et géographiques, trois destins croisés par le facteur climatique. Selon Goni Moussa¹¹ « l'État doit délimiter les villages. Chacun doit connaître son espace pour que la terre ne devienne pas une source de conflit pendant longtemps ».

¹¹ Habitant Machichka.

Les forces vives locales ont développé certaines pratiques afin de résister et s'adapter aux changements climatiques. Parmi ces pratiques, l'agro-pêcheurie est plus présente. Elle est une « combinaison stratégique à partir de la configuration socioprofessionnelle (pêcheurs, agriculteurs et éleveurs), veut que ces migrants reçoivent l'autorisation de s'y installer par ces élites locales. Pour cela, ils devraient reconnaître l'autorité et le pouvoir de ces diverses forces vives étatiques. Se soumettre à elles, revient à se soumettre à l'État. L'agro-pêcheurie défend l'idée selon laquelle les populations doivent pratiquer les mêmes métiers afin de s'adapter aux changements climatiques et de réduire au maximum les rixes foncières liées aux dérèglements climatiques. Les multiples disputes foncières entre les Mousgoum (pêcheurs), Kotoko (agriculteurs) et les Arabes Choa (éleveurs) à l'aune de la crise climatique, ont amplement contribué à penser ce savoir-faire local dans l'optique d'endiguer ces rivalités » (Minko et Awono, 2022).

La redéfinition territoriale de la région du Logone et Chari à partir de la violence foncière comme outil d'opération de ces communautés

Machichka est un village de l'arrondissement de Logone Birni, département du Logone et Chari Région de l'extrême-nord. Il est à 60 minutes de Kousseri, non loin de la frontière avec le Tchad, une cinquantaine de villages dévastés par les affrontements entre Mousgoum et Arabes Choa en août 2021. D'après Adamou Issa¹², le dernier conflit foncier entre ces deux communautés est le conflit intercommunautaire le plus meurtrier de l'histoire. Les événements ont été d'une extrême violence. Au moins une vingtaine de mort, une centaine de blessés et une quarantaine de villages ont été incendiés selon nos différentes sources. À l'origine un désaccord sur les modes d'exploitation des points d'eau, employés par les pêcheurs et agriculteurs Mousgoum pour se procurer du poisson et par les éleveurs Arabes Choa, pour le breuvage du bétail. En quelques jours, 8.000 personnes environs ont fui les exactions de part et d'autre en direction du Tchad. 12.000 se sont dispersés vers d'autres localités de l'extrême-nord. Plusieurs mois après les violences, la tension reste permanente. Pourtant, lui, ils ont « trouvé un moyen pour contourner tous les problèmes liés à la terre. Tout le monde devait pratiquer les mêmes activités (pêche, agriculture et élevage). Ainsi, personne ne devrait plus s'intéresser et pratiquer uniquement une activité. Tous les agriculteurs pratiquaient déjà la pêche et l'élevage à côté de l'agriculture. Pareil pour les autres ».

Le paysage de cette localité présente des plantations, des fermes et des maisons dévastées. Ceci par le développement des pratiques de résistance et de pouvoir entre ces différentes communautés. Ces pratiques, devenues une routinalisation, sont des dispositifs de pouvoir locaux pour défendre le patrimoine foncier par les forces vives des communautés en conflits. Pour Robert Mati¹³ « Regardez comment les murs sont écroulés, les maisons tôlees sont brûlées. Tout est brûlé. Ils ont brûlé tout tout tout... Maintenant, tu m'as trouvé avec les habits là au corps, c'est ce qui me reste. On fait la pêche avec ces trous-là. On a creusé un peu plus bas. Pour que quand le poisson vient en saison sèche, ça réunit là-bas. Bon, on fait cette pêche-là, ça fait beaucoup des années qu'on utilise. Ça c'est notre métier». Pour Djamous Ehmat¹⁴ Nous avons tout perdu, le riz, les motos, le mil, les bœufs. On a beaucoup perdu. Nous ne voulons pas de ces trous parce que nos bœufs viennent tomber là-dedans et meurs. Chacun doit pêcher mais nous ne sommes pas d'accord qu'ils creusent ces trous ».

¹² Secrétaire du chef du village, interviewé le 15 août 2022 à 16h.

¹³ Chef Mousgoum.

¹⁴ Chef Arabe Choa.

Conclusion

Au total, en élargissant notre analyse sur les tensions foncières entre ces communautés dans le Logone et Chari à partir de la contestation foncière des diverses formes de domination sociale instituée, il ressort que la complexité du champ foncier est faite des préfabriqués tous constitués des éléments matériels et symboliques déterminant dans l'émergence de la crise anglophone. Une réalité qui a été très édifiante et déterminante dans l'émergence de cette crise sociopolitique. Des difficultés intergénérationnelles à celles intrafamiliales passant par des activités clientélares, la construction foncière du mouvement séparatiste a contribué à creuser le fossé entre les aînés et leurs cadets sociaux. Une situation qui a permis de voir l'émergence d'une autre manière de manifester leurs revendications. La sollicitation des vastes terres dans les paysanneries camerounaises par des entrepreneurs nationaux et internationaux pour des activités agropastorales et agro-industrielles. Malgré la violence climatique dans le Logone et Chari, les populations des deux communautés ont développé des pratiques d'adaptation et de résilience aux changements climatiques. Ces pratiques ont entraîné des frustrations de part et d'autre, aggravant des tensions foncières entre ces deux communautés.

Bibliographie

- Abdouraman, H. (2008). « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée ». *Cultures & Conflits [En ligne]*. 72 | hiver. Mis en ligne le 19 mai 2009.
- Abouem A Tchoyi, D. (1996). *Bonne gouvernance, étude de cas par pays, recherché sur le cas du Cameroun*. UNDDSMS (United Nations Department for Development Support and Management Services).
- Ancelevici, M., & Rousseau, S. (2009). « Présentation : les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle ». *Sociologie et sociétés*. 41(2). P.5–14.
- Andrij v, Blanuca. (2009). « Le marché foncier de la noblesse dans le district de Łuck de la voïvodie de Volhynie 1566-1599 ». *Cahiers du monde russe [En ligne]*. 50/2-3 |. Mis en ligne le 13 octobre 2012.
- Akindes, F. (dir.). (2011). *Côte d'Ivoire. La réinvention de soi dans la violence*. Dakar. Codesria.
- Balla Ndegue, S.G. (2019). « Dynamiques foncières, ethnocratie et défi de l'intégration ethnoculturelle au Cameroun ». *Anthropologie et Sociétés*. 43 (1). 211–231.
- Bamba Gaye, S. (2017). *Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso*, Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Beck, U. (1998). « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités ». LSP/RIAC.
- Becker, H.S. (1963). *Outsiders. Studies in the Sociology of Deviance*. Free Press. New-York.
- Bourdieu, P. (1998). *La Domination masculine*. Paris. Éditions du Seuil.
- Chauveaux, J. P. (2006). « La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers Une économie politique de la question des transferts de droits entre autochtones et « étrangers » en Côte d'Ivoire forestière ». Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues". Montpellier.

- Delphy, C. (1998). *L'Ennemi principal. Tome 1 : Économie politique du patriarcat*. Paris. Syllepse. collection Nouvelles questions féministes. P.294.
- Dietrich, P., et Dufour, P. (2016). « Lutttes sociales : présentation du thème ». *Lien social et Politiques*. (75).
- Dozon J-P. (2011). *Les clefs de la crise ivoirienne*. Paris. Karthala.
- Dubois, V. (1999). *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*. Paris. Belin.
- Fillieule, O. et Tartakowsky, D. (2008). *La manifestation*. FNSP. Paris.
- Glenn, E. N. (1999). « The social construction and institutionalization of gender and race: an integrative framework ». Ferree, M. M., Lorber, j., and Hess, B. B. (Eds.). *Revisioning gender*. P. 3-43.
- Grajales, J. (2016). « Gouverner dans la violence. Le paramilitarisme en Colombie ». Paris. Karthala.
- Issa, S. (2005). « Arithmétique ethnique et compétition politique entre Kotoko et Arabes Choa dans le contexte de l'ouverture démocratique au Cameroun ». *Afrika Spectrum*. 40(2), 197-220. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-105453>.
- Kenfack, P.-E., Nguiffo, S. et Nkuintchua, T. (2016). « Investissements fonciers, redevabilité et cadre légal : Leçons du Cameroun ». *IIED*. Londres.
- Kossoumna Liba'a, Natali. (2019). « L'accès des femmes au foncier dans l'Extrême-Nord du Cameroun Entre persistance de la tradition et dynamiques socio-économiques ». *African Journal of Land Policy and Geospatial Sciences*. Special Issue N°2.
- Lavigne Delville, P. (1998). « Comment articuler législation nationale et droits fonciers locaux : expériences en Afrique de l'Ouest francophone ». Actes du Colloque de la Réunion. CNASEA/AFDI/FNSAFER.
- Lavigne Delville, P., et Chauveau, J.P. (2002). « Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique rurale francophone ». Lévy, M. (dir.). *Comment réduire pauvreté et inégalités : pour une méthodologie des politiques publiques*. Paris. Karthala. p. 211-239.
- Le Pape, M., et Vidal, C. (dir.). (2002). *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*. Paris. Karthala.
- Linhardt, D., & Moreau de Bellaing, C. (2013). « Ni guerre, ni paix. Dislocations de l'ordre politique et décantonements de la guerre ». *Politix*. p. 7-23.
- Machikou, N. (2018). « Utopie et dystopie ambazoniennes: Dieu, les dieux et la crise anglophone au Cameroun ». *Politique africaine*. Editions Karthala. N° 150. p.115 à 138.
- McGovern, Mike. (2011). *Making war in Côte d'Ivoire*. Londres. C. Hurst.
- Médard, J-F. (2007). « Nouveaux Acteurs Sociaux, Permanence et Renouveau du Clientélisme Politique en Afrique Sub-saharienne ». *Cadernos de estudos africanos*. p. 11-26. <https://doi.org/10.4000/cea.422>.
- Melucci, A. (1983). « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques ». *RIAC/IRCD*. 10/50. 13-30.
- Minko, J.E. et Awono Mballa, M. R. (2022). « Changement climatiques et pratiques de résilience dans le bassin du lac Tchad : Quand la CBLT, l'État et la paysannerie font ménage dans le Logone et Chari ». *Revue Pluridisciplinaire Africaine de l'Environnement*-N°6 Août. p.69-75.
- Minko, J.E. (2023). « La production locale de la médiation : une assistance technicisée dans la gestion foncière du conflit foncier mousgoum-arabes shoa dans le Logone-Birni. ». Colloque scientifique international. Cotonou. 26-28 octobre 2023.
- Minkonda, H., et Mahini, B-M. (2019). « Analyse sociopolitique de la fragilité de l'État du Cameroun. », *ADILAAKU. Droit, politique et société en Afrique*. 1(1). 39-64.
- Nay, O. (2014). *Lexique de science politique, vie et institutions politiques*. Dalloz. P.584.

- N'da, P. (1999). *Le drame d'une démocratie africaine sur scène en Côte d'Ivoire*. Paris. L'Harmattan.
- Neveu, E. (2015). *Sociologie des mouvements sociaux*. La Découverte. coll. « Repères ». Paris.
- Newman, E. (2009). « Failed States and International Order : Constructing a Post-Westphalian World ». *Contemporary Security Policy*. (30/3). p. 421-443.
- Nguiffo, S. (2002). « Les ressources naturelles : entre rente et marché ». *Enjeux* n°12. Juillet-Septembre.
- Owono Nguini, M. E. (2009). « Le Gouvernement perpétuel en Afrique Centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme dans la CEMAC ». Dans Ewangué, J-L. (dir.). *Enjeux géopolitiques en Afrique Centrale*. Paris: L'Harmattan.
- Pactet, P. (2003). *Institutions politiques, Droit constitutionnel*. 20^e édition. Armand Colin. Paris.
- Piccolino, G. (2013). « Ultrationalism, democracy and the law: insights from Côte d'Ivoire ». *The Journal of Modern African Studies*. (52/1). p. 45-68.
- Popper, K. (1992). *Un univers de propensions. Deux études sur la causalité et l'évolution*. Paris. L'éclat.
- Richards, P. (2005). « New war: an ethnographic approach ». Richards, P. (ed.). *No war no peace. An anthropology of contemporary armed conflicts*. Oxford. James Currey. p.1-21.
- Sindjoun, Luc. (1996). « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État ». *Politique africaine*. n°64. P.62.
- Sindjoun, L., et Owono Nguini, M.E. (1997). « Politisation du droit et juridicisation de la politique. L'esprit sociologique de la transition politique au Cameroun ». Dominique, Darbon., et Jean Du Bois De Gaudisson (dir.). *La création du droit en Afrique*. Paris. Karthala.
- Weber, M. *Economie et société. Les catégories de la sociologie*. Tome 1. Paris. Pocket. 1995.